

Redevances portuaires : les plaisanciers vigilants

Ancien député maire de Cherbourg et actuel ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, s'il assure ne pas oublier son ancienne circonscription, n'est en tout cas pas oublié de ses habitants.

C'est ainsi qu'une association locale de pêcheurs plaisanciers l'a interrogé sur la possibilité de voir certains gestionnaires de ports de plaisance leur imposer une hausse substantielle des redevances portuaires *"sans véritable corrélation avec la seule taxe foncière"*.

Une impression de flou artistique

A ce propos, le comité directeur de la FNPPSF, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, note que les parlementaires, députés et sénateurs, ont voté *"une augmentation significative de la taxe foncière liée aux infrastructures portuaires"*.

D'où la crainte exprimée par ces pêcheurs plaisanciers, même s'ils reconnaissent que *"les bruits les plus fantaisistes courent sur le niveau d'augmentation de nos redevances annuelles, déjà anormalement élevées"*.

Une impression de *"flou artistique"* dont se fait l'écho Jean Lepigouchet, président du comité 50 de la pêche maritime de loisir. Pour lui cependant, l'heure est surtout à la vigilance de la part des pêcheurs plaisanciers plus qu'à l'inquiétude, dans la mesure où rien n'est arrêté et où les décrets d'application de la loi ne sont pas sortis. La prudence est donc de mise.

Mais au cas où les conséquences redoutées de l'augmentation de la taxe foncière se produiraient, *"toute l'activité de plaisance basculerait dans la récession."*

D'autant, ajoute la Fédération nationale, que les pêcheurs plaisanciers ont déjà eu à subir des mesures contraignantes sur les tailles minimales de capture et le marquage des poissons.



Les pêcheurs plaisanciers souhaitent que les redevances portuaires, déjà élevées à leurs yeux, n'augmentent pas

Sur les quais, du pêcheur au consommateur

Le spectacle est courant sur les quais des principaux ports de la Manche et du Calvados : Cherbourg, Granville, Barfleur, Saint-Vaast-la-Hougue ou encore Port en Bessin et Grandcamp-Maisy. Tout à côté de leurs bateaux amarés, de retour d'une marée, des pêcheurs installent des sortes de petits stands où les produits de leur pêche sont vendus directement aux consommateurs.

Fraîcheur et proximité

Une pratique encore répandue, même si les Chambres de commerce et d'industrie, gestionnaires des halles à marée, militent activement en faveur du passage de tous les produits de la pêche dans ces installations. Une façon aussi de s'assurer que des quotas ne sont pas dépassés. Mais pour les pêcheurs, la vente directe présente l'avantage de les dispenser de payer des taxes de

créée... Autre argument en faveur de cette sorte de vente : les pêcheurs eux-mêmes fixent leurs prix. Quant aux consommateurs, acheter directement leurs poissons ou leurs crustacés leur apporte l'assurance de se fournir en produits locaux, qui sont surtout d'une fraîcheur incontestable. A quoi il faut ajouter une note chaleureuse, à l'image de celle des marchés du terroir.

A Cherbourg, c'est principalement à hauteur du pont tournant que les pêcheurs pratiquant la vente directe s'installent. A Barfleur, ils se signalent parfois au moyen d'une petite guérite sur les quais, pour ne citer que ces deux ports. Mais là comme ailleurs, leur présence n'est pas forcément régulière. Elle dépend de la saison, par exemple pour les moules ou les coquilles saint-Jacques, et du résultat de la pêche, surtout s'il s'agit de "ligneurs". Dans tous les cas, pour tirer le meilleur parti de la vente directe, il est bon de se rendre fréquemment sur les quais.



Les pêcheurs côtiers commercialisent aussi leurs produits au moyen de la vente directe sur les quais, comme ici à Barfleur